

GAZETTE DES CAMPAGNES.



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, et marquées " Soumission pour le service de la Malle," seront reçues à QUÉBEC jusqu'à midi, VENDREDI, le SEPT JUILLET, pour le transport des Malles de Sa Majesté, entre Ste. FLAVIE, Canada, et CAMPBELLTON, le et depuis le 1er SEPTEMBRE prochain.

Afin de mettre le Maître-Général des Postes en état de juger du prix des manières différentes et du transport des Malles sur cette route, de deux ou de trois fois par semaine, les Soumissionnaires pourront faire leurs soumissions pour deux ou trois services par semaine, soit par une voiture attelée d'un seul cheval ou par une diligence ou voiture tirée par deux chevaux.

Les Soumissionnaires devront, dans chaque cas, spécifier distinctement le montant demandé pour chaque service différent.

La route à suivre pour le transport de cette malle devant être par le nouveau chemin de Matapédia.

La distance reconnue entre Ste. Flavie et Campbellton est de 110 miles.

Les Jours et Heures de l'arrivée et du départ devront être comme suit, sujet au droit du Maître-Général des Postes de les changer, lorsqu'il le trouveront convenable:

Partir de Ste. Flavie et Campbellton à telles jours et à telles heures qu'il sera nécessaire, se rencontrant à chaque place avec les malles allant et venant, et faire le trajet en 28 heures du 1er de Juin au 30 Septembre, et en 36 heures pendant le reste de l'année, y compris les arrêts ou délais pour toute autre fin.

Les personnes qui désirent faire des soumissions sont informées particulièrement que les malles doivent être transportées en voitures tirées par des chevaux pendant toute l'année.

Le Contrat, s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années: Le Maître-Général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps avant l'expiration des quatre ans, si, à son opinion, l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contracteur auparavant.

Toutes dépenses pour la traversée de la malle ou pour le passage de ponts à péage, barrière, etc., sur cette route seront payées par le Contracteur.

Chaque Soumission devra spécifier le prix par année, en toute lettre, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, par le soumissionnaire, pour le prix demandé, et promettant ainsi d'être responsable avec le Contracteur, dans la somme de \$1000. 00 pour la due exécution du service.

Les Soumissions doivent se faire sur les

formules imprimées qui sont fournies par le Département et qu'on peut avoir en s'adressant aux Bureaux de Poste à Ste. Flavie, Métis, Matapedia et Cross Point en Canada, et à Campbellton et Dalhousie, au Nouveau-Brunswick ou au Bureau du sous-signé.

W. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec; 4 mai 1865.

NOUVEAUTÉS

Le soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'articles de goût et d'utilité ainsi qu'une grande quantité d'objets de fantaisie concernant sa ligne de commerce.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il espère que, par son assiduité aux affaires, il méritera la continuation de ce patronage.

J. P. GENDRON,
Horloger et Bijoutier
Rue St. Jean, Haute-Ville,
15 mai 1865. Québec.

SUPER-PHOSPHATE DE CHAUX DE COE.

PRÉPARATION SUPÉRIEURE D'OS MOULUS

Il fait mûrir les moissons de 10 à 20 jours plus tôt, et accroît merveilleusement le produit.

POUR LE BLÉ, SEIGLE, AVOINE, ORGE,
SARRASIN ET MIL.

De 400 à 500 livres par acre. Après que la terre est labourée et hersée appliquez de Super-Phosphate, et alors semez le grain, etc., et hersez le tout ensemble. On peut aussi l'appliquer avec un véritable avantage lorsque le grain a deux ou trois pouces de haut.

POUR NAVETS, RETTERAVES, CAROTTES,
OIGNONS, ETC.

Appliquez 300 à 400 livres par acre, avec la graine; cette quantité donnera une excellente récolte. Cet usage au moment de la semence produira des navets très clairs et très doux. La semence devrait être faite juste avant une pluie s'il est possible. Après une transplantation il est avantageux d'en mettre un peu autour des plantes.

Prix, \$50 le tonneau, mis en quarts contenant à peu près 250 livres chaque; aussi en bouteilles d'environ 30 livres, à \$1 chaque.

Manufacturé et à vendre par ANDREW COE, propriétaire. Bureau à Toronto, No. 3, Salle Maçonnique, rue Toronto. Bureau à Montréal, No. 38, rue St François Xavier

E. L. SNOW,
Agent général.

On peut acheter de cet engrangé à l'imprimerie de la *Gazette des Campagnes* à Ste Anne de la Pocatière, où M. Snow a bien voulu placer un dépôt, pour la commodité des cultivateurs des paroisses d'en bas.

NOUVELLES IMPORTATIONS

NOUVEAUX Tissus pour habits et pantalons d'été, Tweed de manufacture canadienne, Tweeds d'Ecosse, Draps et Casimirs.

NOUVEAUX Parasols noirs et de couleurs.

NOUVEAUX Chapeaux de paille pour Dames. Chapeaux de Satin, Feutre, Tweed, et de Paille, pour Messieurs.

UN grand assortiment de Soie noire pour Mantilles et pour Robes.

ETOFFES à Soutanes, Merinos français, Et double cordés, Sayes, Drap d'été. Aussi, Chapeaux de Paille, de Satin, de Feutre, pour Messieurs du Clergé.

HARDES faites, en grande variété et vêtements faits sur commande par les meilleurs tailleur.

TAPIS Tapisserie, Impérial, Ecossais, Union, pour Escaliers, Toile cirée, Feutre, de Tables, Nattes, etc.

COUILLES, Toiles, Cotons, de toutes couleurs. Couvre-pieds blancs et de couleurs, Couvertures de laine, Toile et Coloc à draps, Toile à nappes, etc.

En vente chez

A. HAMEL et FRÈRES,
15 mai 1865. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & CIE MARCHANDS A COMMISSION

ET
AGENTS GÉNÉRAUX,
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville

QUEBEC,

ONT constamment en mains et à vendre en gros :

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS, BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,

SAVON, THÉ, TABAC, VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTÉ

HYDROPOULTE,
etc., etc., etc.

AUSSI
HUILE DE CHARBON,
en Baril ou Canistres de cinq gallons.

15 décembre 1864.

AVIS

EST par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature, à sa prochaine Session, pour en obtenir un acte autorisant toute Chambre de Notaires, dans le Bas-Canada, à admettre le soumis à la pratique de la profession de Notaire.

J. ANCTIL,
Et. en Droit.